

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **46 (1910)**

Heft 15

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

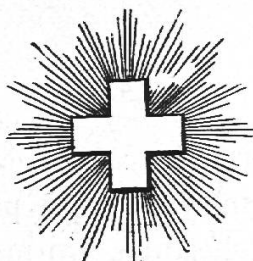
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

XLVI^{me} ANNÉE

N^o 15.



LAUSANNE

16 avril 1910

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

SOMMAIRE : *Lettre de Belgique.* — *Deux morts.* — *Chronique scolaire : Vaud, Jura bernois.* — *Revue de la Suisse allemande.* — **PARTIE PRATIQUE :** *Récit : Conte du prince Cœur.* — *Dictées.* — *Composition : Commencement du printemps.* — *Arithmétique : Rapports de surfaces.* — *Carnet de l'instituteur : Après les examens annuels.* — *A propos des épreuves d'orthographe.*

LETTRE DE BELGIQUE

*La politique scolaire. — L'interpellation Bertrand-Masson.
L'impasse.*

La question scolaire a fait longuement l'objet des récentes sessions du Parlement belge. Elle a passionné les esprits des députés et remué jusque dans les derniers recoins du pays ceux de leurs électeurs. Une fois de plus est apparu béant, profond, le fossé qui sépare depuis longtemps la Belgique noire de la Belgique rouge.

Les discours des interpellants de l'opposition : MM. Bertrand, député socialiste et Masson, député libéral, n'ont pas atteint les hauteurs où le leader Jaurès a conduit l'aéroplane de son éloquence à longues périodes, toute faite d'idéalisme français, mais ils ont été suffisamment fermes et suffisamment précis pour mettre mal à son aise la droite conservatrice, qui a répondu avec vigueur par l'organe de son chef, le tenace M. Woeste, obstinément acharné à maintenir coûte que coûte le bloc disparate des droitiers.

Le député socialiste Vandervelde est intervenu, lui aussi, dans la mêlée des opinions collectantes. Son discours, hâché par de nombreuses interruptions, est d'une limpidité qui ne laisse place à aucune équivoque et d'une tolérance telle que la gauche elle-même, à certains moments, ne le suivait plus, ce qui arracha au tribun

socialiste cette réplique lapidaire : « J'ai cette rare infortune de ne pas plus être compris par mes amis que par mes adversaires ; c'est fatal, lorsqu'on veut être tolérant ». Un mot est de trop dans cette phrase : le mot rare. Le distingué chef du parti socialiste est en effet rarement suivi jusqu'au bout de sa pensée.

Du discours de M. Bertrand, permettez-moi d'extraire les renseignements suivants :

En 1879, au lendemain du vote de la loi scolaire, le parti catholique avait inscrit à son programme : autonomie communale, liberté pour les catholiques d'organiser des écoles à leurs frais, droit par vingt pères de famille de revendiquer l'école de leur choix.

La nouvelle loi scolaire de 1884 consacra ses principes. Mais, en 1894, une forte majorité catholique fit inscrire au programme des écoles primaires l'enseignement de la religion. Grâce à cette loi, le gouvernement put pousser à l'adoption de nombreuses écoles catholiques de façon à décharger de leurs obligations pécuniaires les catholiques qui soutenaient leurs écoles de leurs deniers.

En 1883, il y avait en Belgique 27 écoles normales de l'Etat ; aujourd'hui, il n'y en a plus que 13 ; mais il existe 41 écoles normales libres.

En 1902, les écoles normales de l'Etat délivraient 702 diplômes ; elles n'en délivrent plus que 280, mais les écoles libres en distribuent 714.

En 1884, il y avait 10 écoles libres subsidiées, il y en a aujourd'hui 2693.

L'orateur a pu conclure son exposé en disant : « La prétention des cléricaux est de *mettre les écoles libres sur le même pied que les écoles officielles* » et reprocher au gouvernement de s'intéresser davantage aux petits-frères et aux nonnettes qu'aux instituteurs de l'Etat, ce qui n'est pas une contre-vérité, très malheureusement.

Le débat, parfois cahotique et parfois aussi bien terre à terre, qui a tenu le Parlement en haleine a révélé, au fond, que la thèse de la droite conservatrice, en matière d'instruction religieuse à l'école, rend la situation intenable pour ceux qui veulent respecter

les convictions des autres sans cependant se voir obligés de les propager intégralement par le moyen de l'enseignement scolaire.

A la grande majorité des cléricaux belges, en effet, il ne suffit pas que l'école soit neutre, qu'ils aient la liberté de faire au dehors l'éducation religieuse de leurs enfants comme il leur plaît, et la garantie que l'instituteur ne froissera pas la conscience de ses élèves, ne jettera jamais le blâme sur leurs convictions religieuses ; il leur faut autre chose : l'école, d'après eux, ne peut pas se contenter de former la conscience des élèves, de donner, comme c'est le cas maintenant aux enfants dont les parents le veulent positivement, une instruction religieuse élémentaire ; non, elle doit être imprégnée d'un esprit authentiquement catholique, au risque d'être condamnée et flétrie du nom d'école sans Dieu.

Pour le clérical bon teint, suivant en cela l'impitoyable logique de l'Eglise romaine, si l'instituteur ne prépare pas ses élèves avec conviction et par son propre exemple à faire sa première communion à l'âge réglementaire de onze ans, il est par cela même classé comme antireligieux, fût-il le plus tolérant, le plus spiritualiste, le moins sectaire des pédagogues.

Je connais des instituteurs laïques, je sais leur dévouement, je sais aussi que s'ils ne sont pas teus d'un catholicisme très orthodoxe et des piliers d'église, je leur confierai sans crainte l'éducation de mes enfants. Eh bien, comme ils n'ont pas, d'après les cléricaux, le zèle religieux désirable, on leur accole, sans aucune espèce d'hésitation et de pitié chrétienne, la gracieuse étiquette « instituteurs athées ».

Le cléricalisme logique, c'est, pour chaque grosse question posée à la conscience moderne l'impasse tragique du tout ou rien. C'est ce qui rend si douloureux tous les conflits dans lesquels se débat le peuple belge.

Pas d'écoles publiques ! Tel est, en réalité, le but de la majorité des conservateurs ; mais seulement des écoles libres recevant des subsides gouvernementaux pour un enseignement que seul le gouvernement contrôlera. Ce sera, en effet, tout profit pour les congrégations.

Toutefois, qu'on ne s'y trompe pas. Je connais pas mal de

parents, sincèrement catholiques, qui ne suivent pas leurs dirigeants jusqu'à ces limites extrêmes, qui envoient leurs enfants à l'école publique où ils reçoivent un enseignement solide et consciencieux et qui, pour en faire des catholiques véritables, les envoient à l'église. Le malheur veut que ces parents clairvoyants et tolérants ne soient pas ceux que les prêtres voient d'un œil favorable.

Si vous me le permettez, je reviendrai dans une prochaine lettre sur la question de l'enseignement religieux à l'école officielle belge, sur le programme imposé par l'autorité diocésaine et la méthodologie recommandée à l'instituteur dans la tractation de ce plan d'études.

L.-S. PIDOUX.

DEUX MORTS

† Jean Weingart.

Le canton de Berne a perdu, le 28 mars dernier, un de ses hommes d'école les plus distingués; nous voulons parler de Jean Weingart, directeur de l'école secondaire des filles de Berne et expert pédagogique en chef pour les examens de recrues.

Il était né, en 1840, dans le petit hameau de Lindachwald, qui fait partie du village de Kirchlindach, près de Berne.

Après avoir suivi l'école primaire de son village natal, il entra, en automne 1857, dans l'école normale de Münchenbuchsee, alors dirigée par Morf, le biographe de Pestalozzi. Le jeune homme fut reçu le dernier; il ne possédait que des connaissances superficielles et insuffisantes. C'est à Bremgarten, près de Berne, que Weingart tint sa première classe avec un traitement de 520 francs. En 1860, il fut nommé instituteur dans la ville de Berne, et on lui confia la direction de l'école de la Neuengasse.

Après avoir suivi pendant quelques années les cours de l'Université de Berne et, en particulier, ceux du célèbre mathématicien Schläfli, Weingart passa l'examen du brevet secondaire. Dès 1875, nous le trouvons à la tête de l'école secondaire des filles de la ville de Berne, qui, dans le principe, était un établissement privé dont l'existence était garantie par un comité. Cette école devint plus tard une école municipale avec quatre sections: école secondaire, école normale d'institutrices, école de commerce et école complémentaire supérieure. Elle ne compte actuellement pas moins de quarante classes avec plus d'un millier d'élèves et une cinquantaine de maîtres et maîtresses. Dans ces dernières années, Weingart fonctionnait comme directeur de l'école secondaire, ou section inférieure de ce vaste établissement.

Weingart était un vrai éducateur, qui a su se concilier l'amour et le respect de ses nombreuses élèves. Nous en avons trouvé le témoignage dans une poésie que l'une d'entre elles lui a consacrée dans le *Bund*.

Weingart a occupé, de 1879 à 1886, les fonctions d'inspecteur primaire de la

ville de Berne et des environs. Ses collègues ont conservé un excellent souvenir de cet homme d'école aux vues larges et pratiques. Délégué au synode scolaire, il a souvent par sa parole préservé cette assemblée de l'emballement et fait adopter des résolutions sages et utiles. Disons aussi qu'il a été pendant quarante-un ans directeur de l'école des artisans de Berne, dans laquelle il a tenu à développer les connaissances théoriques et pratiques des jeunes apprentis.

C'est à partir de 1866 que Weingart s'occupa des examens de recrues. En 1888, il remplaça le Zurichois Næf en qualité d'expert fédéral en chef. Weingart a su donner à ces épreuves pédagogiques une direction pratique. Opposé à toutes les innovations présentées dans ce domaine, il a cherché à faire disparaître les inconvénients signalés afin de faire taire la critique. Il y a réussi en grande partie. Nous n'avons à ce propos qu'un seul vœu à formuler, c'est que la disparition de cet homme distingué n'engage pas ses collègues à relever le niveau des exigences actuelles. Il y a danger, en effet, à pousser l'école suisse dans la voie d'un développement plus intense des connaissances intellectuelles réclamées de l'enfant.

Nous ne terminerons pas cet article, dont nous empruntons les données biographiques au *Berner-Schulblatt*, sans relever encore la participation de Weingart à toutes les manifestations qui ont eu pour but le progrès de l'école bernoise dans le dernier demi-siècle. Il a fait partie du Conseil général de la ville de Berne et y représentait les intérêts du corps enseignant.

Ceux qui ont connu Weingart conserveront de cet excellent citoyen, de cet éducateur distingué un souvenir impérissable : il a été un homme de bien dans toute l'acception du terme.

H. GOBAT.

† Le recteur Nager.

Le corps du directeur Weingart a été incinéré à Berne, le 27 mars. Devant le four crématoire, le recteur Nager, d'Altorf, ami du défunt, a, dans un discours émouvant, retracé la vie et parlé des qualités de l'homme d'école bernois. A son retour à Altorf, Nager a succombé à une attaque d'apoplexie. Les journaux politiques disent que l'inhumation du recteur s'est faite simplement, sans aucun appareil, contrairement aux usages du chef-lieu uranais, et ils expriment leur étonnement à ce sujet. Nager a été longtemps recteur de l'école cantonale d'Altorf ; dès lors il a enseigné les mathématiques et les sciences naturelles au collège de cette ville. Expert pédagogique dans les examens de recrues, il a publié en allemand trois excellents ouvrages destinés aux cours complémentaires : un livre de lecture, une collection de problèmes écrits et un recueil analogue de calculs oraux.

H. GOBAT.

CHRONIQUE SCOLAIRE

VAUD. — Quarante ans d'enseignement. — Arriver à ce point-là de la carrière pédagogique, entouré de l'estime et de l'affection de toute une population, cela en pleine possession de ses moyens : santé, facultés intactes, n'est point chez nous un fait si rare et nous pourrions citer aisément des noms de collègues

vénérés qui jouissent de ce privilège. Cependant, le fait n'est pas si banal qu'il ne vaille la peine de le relever dans notre chronique scolaire. Aussi comprend-on les touchantes manifestations qui se sont produites spontanément dans deux localités du canton. Voici, en effet ce qu'on écrit à la *Tribune de Lausanne* en date du 7 avril, et qu'à défaut d'autres sources, nous nous permettons de reproduire « in-extenso » :

PALÉZIEUX. Le 1^{er} avril avaient lieu, à Palézieux, les examens des écoles. M. Victor Chamot, instituteur à Palézieux depuis sa sortie de l'Ecole normale, en 1870, soit depuis 40 ans, passait ainsi son quarantième examen. A cette occasion, ses anciens élèves organisèrent une touchante manifestation.

M. Cardinaux, président du conseil communal et de la commission scolaire, dit au jubilaire toute la reconnaissance et l'affection de ses élèves, et le plaisir de se retrouver avec lui. M. Cardinaux remet à M. Chamot, au nom de ses anciens élèves, un superbe fauteuil et un tapis de salon.

M. Chamot, qui ne s'attendait nullement à cette manifestation préparée secrètement, remercie chaleureusement ses élèves présents ou absents qui ont bien voulu lui faire cette surprise. S'il a pu faire quelque bien à son cher Palézieux, c'est qu'il a toujours vécu dans les meilleurs termes avec les autorités administratives scolaires et religieuses.

Quelques beaux chœurs sont exécutés par les enfants de la première classe et par l'excellente société chorale dirigée par M. Chamot; puis, pour clôturer, toute l'assemblée chante avec un bel ensemble : « Comme volent les années ! » de Steinlen.

Fait bien rare: M. Chamot va recevoir dans sa classe une élève de la troisième génération : après la grand'mère, la fille, puis la petite-fille.

AIGLE. Aujourd'hui 5 avril, à l'occasion des promotions du Collège, a eu lieu une modeste, mais touchante cérémonie, pour fêter les quarante ans d'enseignement dans l'établissement de M. Genillard, professeur de mathématiques. Ce vétéran de l'enseignement a en effet commencé ses fonctions en octobre 1869. Les élèves du Collège, ses collègues, les autorités communales lui ont offert, en témoignage modeste d'affection et de reconnaissance, quelques pièces d'argenterie. M. le directeur lui a exprimé les sentiments des élèves et de ses collègues. M. le municipal Bonnard a parlé au nom des autorités. M. Genet a lu une adresse de la commission scolaire, reconnaissant la fructueuse activité de M. Genillard durant cette longue période. M. le major Maison lui a apporté les vœux et la reconnaissance de ses anciens élèves. Le comité de la Société des instituteurs secondaires a pris part à la manifestation par une lettre de félicitations. M. Genillard a répondu en quelques paroles émues, puis on s'est séparé en faisant des vœux pour qu'il puisse continuer longtemps encore à consacrer ses forces à notre établissement secondaire.

L'*Educateur* se joint sincèrement aux félicitations et aux vœux qui ont été exprimés aux deux jubilaires.

H. GAILLOZ.

JURA-BERNOIS. — Synode scolaire. — Dans sa séance du 31 mars dernier, le bureau du synode scolaire a admis dans son programme d'études de 1910 les points suivants : l'école complémentaire pour jeunes filles et l'enseignement ménager, la revision de la loi sur les écoles d'ouvrages.

H. GOBAT.

REVUE DE LA SUISSE ALLEMANDE

Il y aura bientôt neuf ans que (le 17 mars 1901) le peuple *thurgovien* a repoussé, à une majorité d'un peu plus de 2000 voix, une nouvelle loi concernant l'Ecole normale, surtout parce qu'elle prévoyait la création d'une quatrième année d'étude. Le canton de Thurgovie est resté le seul de la Suisse orientale dont les futurs instituteurs n'ont que trois années d'études à parcourir, ce qui le place en état d'infériorité vis-à-vis de ses voisins. Cependant, il paraît maintenant que les partis politiques sont plus ou moins d'accord de reprendre la question. Déjà, les instituteurs se sont engagés, par écrit, d'agir en faveur de la quatrième année d'études. Parmi d'autres progrès à réaliser, on cite l'abaissement du maximum d'élèves à l'école primaire, ainsi que l'abolition de l'écolage à l'école secondaire. Le système d'inspection aurait aussi besoin d'une revision en ce sens que celle-ci ne soit plus confiée qu'à des professionnels. Il y a actuellement des inspecteurs qui sont d'anciens collègues, mais leur traitement est, paraît-il, insuffisant. A côté d'eux, on trouve encore des théologiens et même des juristes. On conçoit aisément que les instituteurs se plaignent du manque d'unité dans la taxation.

Dans le canton de *Saint-Gall*, où plus qu'ailleurs peut-être l'influence des compromis entre les partis politiques se fait sentir dans toute la vie publique, malheureusement même à l'école, il vient de se passer un fait qui donne à réfléchir dans une démocratie :

Les professeurs des établissements cantonaux y sont soumis, tous les quatre ans, à la confirmation du Conseil d'éducation et du Conseil d'Etat. Or, le Dr Messmer, professeur de pédagogie à l'Ecole normale, n'a été confirmé que pour une année, et pourquoi ? pour avoir donné à son enseignement une tournure trop libérale et pour ne pas avoir assez tenu compte du caractère interconfessionnel de l'établissement. Le jeune savant, on peut le dire à son honneur, suit ses propres chemins, ce qui lui est facilité par une culture philosophique intense, il s'est fait connaître par une série d'ouvrages de didactique et de pédagogie pratique. Mais il paraît que la libre recherche de la science ne plaît pas à tout le monde.

Le même jour que le canton de Berne (31 octobre 1909), le *canton des Grisons* a adopté une nouvelle loi sur le traitement des instituteurs dont voici les grandes lignes ; le minimum est de 1100 fr., quelle que soit la durée de l'école (au minimum 28 semaines, depuis 1904), 850 fr. pour maîtres et maitresses avec un brevet provisoire. A ce minimum, les communes participent pour 600 francs, le canton pour le reste, tout en accordant aux premières 100 fr. de la subvention fédérale.

Déjà bientôt deux ans, les instituteurs du canton de *Zurich* attendent un nouveau remaniement de l'échelle des traitements. Celui-ci a été retardé par une initiative lancée par 33 communes, sur la proposition de la municipalité de Seebach près d'Oerlikon, qui voudraient, d'après le dicton : « qui commande, paie » changer complètement la base de répartition des frais causés par l'enseignement obligatoire, primaire et secondaire. Ce ne serait plus aux communes, mais aux cantons seuls, qu'ils devraient incomber. Une loi unique réglerait les

traitements de chaque commune, etc. Actuellement, cette initiative est entre les mains du Conseil d'Etat, pour examen, et retarde, en attendant, l'élaboration de la loi sur les traitements. Pour la deuxième fois, le Grand Conseil a dû, par conséquent, accorder des allocations spéciales pour le renchérissement de la vie, allant de 100 à 250 fr. et causant au canton une dépense supplémentaire de 104 600 francs.

Le canton de *Schwytz* a accordé aux maîtres secondaires, à partir du 1^{er} janvier de cette année, des augmentations pour années de services, allant de 50 à 200 fr., pour les mettre sur le même pied que leurs collègues primaires, qui en touchent depuis l'entrée en vigueur de la loi sur les subventions fédérales. Dans le courant de cette année auront lieu un cours de gymnastique et un cours de dessin, destinés aux instituteurs. La demande de confier l'inspection des écoles à des professionnels, a été rejetée. Einsiedeln vient de voter — la première commune du canton — la gratuité du matériel pour les écoles primaires et secondaires, comprenant 1400 enfants. En même temps l'impôt a été porté de 6,3 à 7 ‰.

Bâle-Ville va être doté d'une nouvelle loi scolaire, l'avant projet du Conseil d'éducation a été envoyé à tous les membres du corps enseignant avec la prière de faire parvenir ses vœux et observations qui seront discutés à l'occasion de la deuxième lecture du projet. Cette manière de procéder vraiment démocratique a rencontré l'approbation générale des intéressés qui ont largement profité de l'occasion pour faire valoir leurs revendications.

Dans *Bâle-Campagne*, le Grand Conseil vient d'opposer une fin de non recevoir à la demande des instituteurs tendant à l'octroi d'allocations supplémentaires pour cause de renchérissement; il les a renvoyés à la nouvelle loi scolaire qui sera mise en discussion (en troisième édition) dans le courant de l'année.

L'autorité législative du canton de *Lucerne* a adopté, sauf quelques points spéciaux, une nouvelle loi scolaire dont j'aurai encore à parler.

Dans le canton de *Berne*, l'interprétation de quelques articles de la loi adoptée le 31 octobre dernier donne lieu à des divergences de vues. Outre l'article réglant à nouveau la question des traitements, il en est un autre qui aura certainement une influence heureuse sur la marche des écoles primaires : c'est celui qui prévoit des subventions extraordinaires, du montant de 150 000 fr. par an, à des communes particulièrement chargées. La loi de 1835 avait destiné 10 000 fr. à ce but, celle de 1859, 40 000 fr. et enfin celle de 1894, 94 000 fr. Contrairement aux prescriptions antérieures, la nouvelle subvention pourra servir à augmenter le minimum du traitement des communes qui auront ainsi l'occasion d'engager et de conserver de bons instituteurs.

Y.

CONSEILS

Fuyez les habitudes qui deviennent des liens et des sujétions. Un homme doit être libre de toute habitude exigeante, de tout besoin superflu et ne se rendre esclave ni du tabac, ni de la boisson, ni des sentiments violents. Tout cela sont des forces aveugles qui nous réduisent en servitude.

C. WAGNER.

PARTIE PRATIQUE

RÉCIT

Degré inférieur.

Conte du prince Cœur.

Il y avait un petit prince qu'on nommait le prince Cœur ; il était beau comme le jour, et bon comme un ange. Il aimait beaucoup les animaux, et ne les laissait jamais maltraiter, même les plus infimes.

Il était orphelin ; son tuteur qui gouvernait ses Etats et administrait sa fortune était un homme méchant, ambitieux et avide ; il résolut de faire périr le petit prince pour s'emparer de sa couronne et de ses biens.

Il le confia à l'un de ses écuyers, aussi méchant qui lui. Et un beau matin d'été, celui-ci proposa au prince Cœur une promenade en bateau.

Le prince Cœur sauta de joie et suivit cet homme. Mais comme il traversait les appartements du palais, il vit une servante qui, le balai à la main, pourchassait une araignée ; une araignée dont le corps ressemblait à une perle, et les pattes à des fils d'argent.

— Laisse en paix ce pauvre insecte, dit le prince ; je sais bien qu'il tisse des toiles qui te donnent de l'ouvrage ; mais tiens, prends cette pièce d'or pour te dédommager ; je te rachète la vie de cette araignée.

En passant sur la terrasse, le prince Cœur vit le jardinier qui, sa bêche à la main, poursuivait une poule :

— Laisse en paix cette pauvre poule, dit le prince ; je sais bien qu'elle abîme tes plates-bandes et que tu as fort à faire à réparer ses dégâts ; mais prends ces deux pièces d'or pour te dédommager ; je te rachète la vie de cette poule.

Un peu plus loin, le prince Cœur vit le fils du jardinier qui allait écraser une abeille :

— Laisse cette pauvre mouche à miel ; je vois qu'elle t'a piqué la main ; mais prends ceci pour te dédommager ; je te rachète la vie de cette abeille.

Le prince Cœur n'ayant plus rien dans son escarcelle, car son avare tuteur ne laissait que très peu d'argent à sa disposition, donna l'escarcelle elle-même, de drap d'or brodé de rubis.

Un peu plus loin encore, il vit un autre fils du jardinier qui s'acharnait à la destruction d'une fourmilière :

Et le prince Cœur donna sa petite dague au fourreau d'argent ciselé.

Dans le parc, il rencontra un petit garçon qui venait de dénicher des rossignols :

— Reporte ce nid où tu l'as trouvé et prends ceci, je te rachète la liberté de ces oiseaux.

Il lui donna son toquet dont la plume blanche reposait sur une aigrette de perles et de saphirs.

En arrivant au bord de l'eau, il vit deux pêcheurs qui avaient pris un castor et se disposaient à l'assommer :

— Laissez, laissez ce pauvre animal, et prenez ceci, je vous achète sa vie.

Et il donna à l'un des pêcheurs son manteau de velours brodé d'argent, à l'autre ses bottines lacées d'or.

Puis il monta avec l'écuyer dans la barque qui les attendait.

Après une heure de promenade sur les eaux bleues du grand lac, on arriva à une petite île déserte ; le méchant homme y fit débarquer le petit prince, lui dit de s'amuser en l'attendant, parce qu'il avait affaire plus loin et qu'il reviendrait bientôt.

Le prince Cœur, sans défiance, regarda la barque s'éloigner et bientôt disparaître ; puis il se mit à cueillir des fleurs.

La journée se passa, le soir vint, et le prince Cœur fut bien étonné de ne pas voir revenir le bateau. Il avait bien faim, n'ayant pas mangé depuis le matin ; et quand la nuit fut tout à fait venue, il eut froid, car il n'avait plus ni béret, ni manteau, ni chaussure.

Il pria le bon Dieu comme il faisait tous les soirs, puis il se coucha sur l'herbe et tâcha de s'endormir. Il ne doutait pas que le lendemain on ne vint le chercher.

Cependant, le castor que le prince Cœur avait sauvé, rassembla tous les castors du pays, et vite et vite, pendant cette nuit claire d'été, ils bâtirent dans l'île déserte une jolie cabane.

Et les fourmis y apportèrent beaucoup de mousse et de feuilles pour y faire un bon lit bien douillet.

Et les araignées vinrent filer aux fenêtres de fins rideaux qui, si minces qu'ils étaient, devaient garantir du froid.

Et les poules vinrent y pondre leurs œufs.

Et les abeilles y faire leur miel.

Et les rossignols vinrent chanter dans les buissons qui étaient à l'entour.

Et lorsque le matin le prince Cœur fut réveillé par leurs chants, il fut bien étonné de voir cette jolie cabane, et d'y trouver du miel et des œufs pour son déjeuner. Il fut bien content et rendit grâce à Dieu.

Un mois après, le méchant tuteur vint dans l'île, pensant bien que le prince Cœur était mort ; mais quelle fut sa stupéfaction en le voyant assis, joyeux et beau, devant sa cabane, entouré de tous les animaux sauvés par lui et qui le sauvaient à leur tour. A peine ceux-ci eurent-ils aperçu le méchant homme qu'ils se précipitèrent sur lui : les fourmis grimpant le long de ses jambes, cherchant les bonnes places où le piquer ; les abeilles l'enveloppant d'un nuage d'aiguillons, les rossignols voltigeant autour de sa tête et cherchant à lui crever les yeux. Mais le prince Cœur courant à son secours, écarta les assaillants.

Alors le méchant homme se reconnut coupable ; il tomba à genoux et demanda pardon à Dieu et au prince Cœur, qui le releva et l'embrassa.

Le tuteur ramena le prince dans ses Etats, lui remit sa couronne et toutes ses richesses ; puis il retourna dans la petite île déserte où il devint ermite. Comme c'était l'ambition et l'avarice qui l'avaient poussé au crime, il voulut renoncer à tout pour se punir. Ils devint très sage et mourut très vieux. Le prince Cœur épousa une belle princesse aussi bonne que lui, ils régnèrent de longues années ; leurs sujets furent très heureux et se distinguèrent, à l'instar de leurs souverains,

par leur humanité, si bien que le pays du prince Cœur fut appelé le paradis des bêtes.

(Communiqué par R. B.).

Tiré de *l'Emule*, de B. VADIER.

Expliquer au cours de l'histoire les mots : *infime, avide, écuyer, escarcelle, tuteur, rubis, dague, ciselé, aigrette, perle, saphir, castor, stupéfaction, assaillant, ermite, sujets, instar, souverain, humanité*.

DICTÉES

Degré supérieur.

Premier printemps.

On avait dépassé la mi-avril, on était dans ce premier renouveau, dont les grâces inachevées ont le charme d'un commencement. Quelques arbres s'étaient déjà revêtus d'un feuillage léger qui promettait de l'ombre plus qu'il n'en donnait, et laissait le regard habiter les bois, s'égarer dans les lointains. Les haies étaient blanches d'aubépine fraîchement éclos; dans les vergers, à l'entour des villages, les pêcheurs en fleurs dessinaient des nuages roses. La chevelure naissante des saules pendait dans le ruisseau, et les herbes nouvelles se mariaient aux vieilles mousses. La première verdure des peupliers ne faisait que poindre; ces tard-venus qui s'empressaient, crainte de manquer la fête, semblaient reprocher à leur sève ses lenteurs. Les noyers, les platanes ne bougeaient pas encore; les chênes n'avaient pas même achevé de dépouiller leurs feuilles mortes, et regardaient au travers d'un rêve la fraîcheur des gazons, les buissons verdissants, la soudaine apparition des violettes qui pointaient à leurs pieds et dont le parfum subtil étonnait leur sommeil.

(L. C.)

V. CHERBULIEZ.

La Meuse.

De Neufchâteau à Vaucouleurs la Meuse coule libre et pure entre les trochées de saules et d'aulnes et les peupliers qu'elle arrose, se joue tantôt en brusques détours, tantôt en longs circuits et divise et réunit sans cesse les glauques filets de ses eaux, qui parfois se perdent tout à coup sous terre. L'été, ce n'est qu'un ruisseau paresseux qui courbe en passant les roseaux du lit qu'il n'a presque pas creusé; et, si l'on approche du bord, on voit la rivière, ralentie par des ilots de joncs, couvrir à peine de ses moires un peu de sable et de mousse. Mais dans la saison des pluies, grossie de torrents soudains, plus lourde et plus rapide, elle laisse, en fuyant, une rosée souterraine qui remonte çà et là, en flaques claires, à fleur d'herbe, dans la vallée.

Cette vallée s'étend, toute unie, large d'une lieue à une lieue et demie, entre des collines arrondies et basses, couronnées de chênes, d'érables et de bouleaux. Bien que fleurie au printemps, elle est d'un aspect austère et grave et prend parfois un caractère de tristesse. L'herbe la revêt avec une monotonie égale à celle des eaux dormantes. On y sent, même dans les beaux jours, la menace d'un climat rude et froid. Le ciel y semble plus doux que la terre. Il l'enveloppe de son sourire humide; il est le mouvement, la grâce et la volupté de ce paysage tranquille et chaste. Puis, quand vient l'hiver, il se mêle à la terre dans une appa-

rence de chaos. Les brouillards y deviennent épais et tenaces. Aux vapeurs blanches et légères qui flottaient, par les matins tièdes, sur le fond de la vallée, succèdent des nuages opaques et de sombres montagnes mouvantes, qu'un soleil rouge et froid dissipe lentement. (*Vie de Jeanne d'Arc par A. France*).

Orthographe. — Pourquoi tout et demi sont-ils variables dans les expressions : *toute unie, une lieue et demie* ?

Exercices grammaticaux. — a) Permuter au *futur* les verbes qui sont au présent de l'indicatif ; le passé indéfini sera permuté au futur antérieur.

b) Permuter à l'*imparfait* ; le [passé indéfini sera remplacé par le plus-que-parfait.

Vocabulaire. — I. Faire souligner et expliquer :

a) les *noms* : trochée, détour, circuit, moire, flaque, aspect, monotonie, grâce, volupté, apparence, chaos.

b) les *adjectifs* : glauque, austère, grave, chaste, tenace, opaque.

c) les *expressions* : se joue, bruques détours, torrents soudains, à fleur d'herbe, caractère de tristesse, sourire humide, apparence de chaos, montagnes mouvantes.

II. *Synonymes* : trochée (bouquet), moire (chatoyement) aspect (apparence), volupté (plaisir, joie), glauque (verdâtre), austère (sévère), tenace (obstiné, persévérant).

III. *Homonymes* : aulne (arbre) et aune (ancienne mesure de longueur) ; chaîne (lien composé d'anneaux) et chêne (arbre).

IV. Les mots et expressions employés au figuré.

ANALYSE DES IDÉES

I. La Meuse a) Le cours de la Meuse.

b) La Meuse en été.

c) La Meuse en automne.

IV. La vallée de la Meuse a) Aspect de la vallée.

b) La vallée au printemps.

c) La vallée en hiver.

Faire remarquer que dans chacun des deux paragraphes la première idée est plus ample que les deux autres. Elle les contient et les annonce.

L'auteur a choisi pour décrire la Meuse deux époques caractéristiques : l'été où elle n'est qu'un ruisseau et la saison des pluies où elle est grossie et puissante.

Il décrit aussi la vallée dans les saisons où son aspect habituel est le plus frappant, où son caractère s'affirme le mieux : au printemps et en automne.

L'écrivain aurait pu enrichir sa description. Il ne l'a point voulu. Des sensations qu'il a ressenties il en a négligé une foule. *Lesquelles a-t-il choisies et pourquoi ?*

En observant la Meuse un trait l'a frappé : la Meuse coule *libre*. Tous les détails qu'il note dans le premier paragraphe font saillir ce caractère.

La vallée est « d'un aspect austère et grave et prend parfois un caractère de tristesse ». Il est facile de remarquer que A. France a relevé les détails qui confirment son impression.

Il va sans dire que ces remarques ne seront point débitées *ex professo* par le

maître. Il faut solliciter les élèves à les découvrir eux-mêmes. Les questions à poser pour y réussir sont fort simples.

Exercice d'application : Décrire la rivière, le fleuve qui coule dans la vallée où l'on habite, en profitant du plan et des remarques que l'on a faites.

La rivière X

Quel en est le caractère essentiel ? A quel moment de l'année ce caractère est-il le plus marqué ? Quels détails choisirez-vous pour dépeindre vivement ce caractère ?

Mêmes questions sur la vallée. _____

L. CAILLE.

COMPOSITION

Degré moyen.

Commencement du printemps.

1. Arrivée du printemps. — 2. Bienfaits du soleil. — 3. Réveil des plantes. — 4. Réveil des animaux. — 5. Travaux du printemps.

Après le rude hiver la nature semble se réveiller comme d'un long sommeil : voici le joli printemps.

Le soleil brillant réchauffe la terre et sous ses bienfaisants rayons, tout renaît, tout revit.

Les prés et les champs verdissent, les feuilles apparaissent sur les arbres. Les violettes parfument l'air, les pâquerettes rayonnent dans les gazons, la blanche anémone, la pervenche délicate s'épanouissent le long des haies et des bosquets.

Dès le matin, retentit le chant joyeux du pinson, et le merle perché sur une branche élevée nous réjouit par ses mélodies. J'ai vu l'abeille sortir de sa ruche et un beau papillon jaune voler dans le jardin.

Partout c'est la vie, le travail : l'oiseau bâtit son nid, le jardinier taille ses arbres, le vigneron fossoie sa vigne, l'agriculteur laboure son champ. L. C.

ARITHMÉTIQUE

Rapports des nombres.

(Suite).

II. RAPPORTS DE SURFACES

Si nous sommes appelés souvent à déterminer le rapport de deux longueurs, il n'est pas moins utile de savoir établir celui de deux surfaces : à chaque instant il faut calculer la relation entre une portion d'un jardin, d'un champ, d'une vigne, et leur surface totale respective ; on est aussi fréquemment obligé de connaître le rapport de deux carrés, de deux cercles, de deux polygones quelconques.

Voyons d'abord les rapports de deux surfaces carrées.

Vous avez appris, en arithmétique, les relations des mesures métriques, et, par intuition, vous savez que :

1 mètre carré = 100 décimètres carrés.

1 décimètre carré = 100 centimètres carrés, etc.

Le raisonnement nous amène au même résultat :

La surface du $m^2 = 10 \text{ dm.} \times 10 \text{ dm.} = 100 \text{ dm}^2$.

La surface du $dm^2 = 10 \text{ cm.} \times 10 \text{ cm.} = 100 \text{ cm}^2$, etc.

ce qui nous conduit à dire que chaque unité de surface vaut cent fois celle qui la précède dans l'ordre régulier de grandeur.

Comment établir le rapport de deux carrés quelconques ?

Le carré ayant pour surface son côté multiplié par lui-même, le rapport de deux carrés a et b est donc égal à $\frac{a^2}{b^2}$.

Calculez, d'après cela le rapport des carrés dont les côtés mesurent respectivement :

a) 9 m. et 5 m. ; b) 16 m. et 8 m. ; c) 23 m. et 12 m. ; d) 34 m. et 6,5 m. ;
e) 124 m. et 15,8 m. ; f) 7,8 m. et 5,6 m. ; g) 0,64 m. et 0,25 m. ; h) 0,125 m.
et 0,39 m.

Rép. a) $\frac{81}{25}$; b) $\frac{4}{1}$; c) $\frac{529}{144}$ ou $\frac{11}{3}$ environ ;

d) $\frac{4624}{169}$ ou $\frac{2000}{73,1}$ env. ; e) $\frac{3844}{62,41}$ ou $\frac{62}{1}$ environ ;

f) $\frac{1521}{784}$ ou $\frac{175}{9}$ env. ; g) $\frac{4096}{625}$ ou $\frac{400}{61}$ environ ;

h) $\frac{0,015625}{0,1521}$ ou $\frac{72}{7}$ environ.

Il est aisé de voir par les exemples ci-dessus que les rapports de surfaces ne peuvent se déduire à première vue des rapports de longueur. Vous remarquerez que deux carrés dont les côtés sont dans le rapport de 2 à 1, ont des surfaces dont les rapports sont comme 4 est à 1. (Voir ci-dessus les carrés b). Les carrés sous

lettres a et c , dont les rapports de longueur sont à peu près équivalents $\left(\frac{9}{5} \text{ et } \frac{23}{12}\right)$ ont des surfaces qui s'éloignent passablement de ces relations :

$$\frac{81}{25} = 3,24 \text{ et } \frac{529}{144} = 3,67.$$

Le rapport de deux rectangles s'établit par l'indication de leurs deux dimensions respectives. Supposons un rectangle a de 7 m. de long et 5 m. de large, à comparer avec un rectangle b , de 9 m. de long sur 4 m. de large, nous écrirons :

$$\frac{a}{b} = \frac{7 \times 5}{9 \times 4} = \frac{35}{36}$$

Voici quelques données dont vous établirez les rapports :

Rectangles : A : long. 6,8 m., largeur 4,9 m.

et B : » 5,2 m., » 3,6 m.

C : long. 19,25 m., largeur 11,65 m.

et D : » 10,4 m., » 8,5 m.

E : long. 28,6 m., largeur 15,7 m.

et F : » 45 m., » 9,16 m.

$$\text{Solutions : } \frac{A}{B} = \frac{6,8 \times 4,9}{5,2 \times 3,6} = \frac{68 \times 49}{52 \times 36} = \frac{17 \times 49}{52 \times 9} = \frac{833}{468} =$$

(en posant 100 pour premier terme du rapport) $\frac{100}{\frac{468}{8,33}} = \frac{100}{56}$ environ.

$$\frac{C}{D} = \frac{19,25 \times 11,65}{10,4 \times 8,5} = \frac{1925 \times 1165}{1040 \times 850} = \frac{385 \times 233}{208 \times 170} = \frac{77 \times 233}{208 \times 34} =$$

$$\frac{17941}{7072} = \left(\frac{100}{\frac{7072}{179,41}} \right) = \frac{100}{39,4} \text{ environ.}$$

$$\frac{E}{F} = \frac{28,6 \times 15,7}{45 \times 9,16} = \frac{286 \times 157}{45 \times 916} = \frac{143 \times 157}{45 \times 458} = \frac{22451}{20610} = \frac{100}{91,7} \text{ env.}$$

(A suivre.)

CARNET DE L'INSTITUTEUR.

Après les examens annuels.

L'année scolaire s'est terminée, selon la coutume légale, par les examens annuels. La commission scolaire a dirigé les épreuves et apprécié les travaux; son président a adressé aux élèves quelques paroles d'encouragement où le blâme et l'éloge ont eu leur place légitime; le maître d'école a entendu à son adresse des propos bienveillants, mais il a le chagrin de voir que l'on n'est pas complètement satisfait de son œuvre et des résultats obtenus. Malgré tout le zèle qu'il a mis à sa tâche, tous les soins apportés à ses devoirs quotidiens, l'instituteur éprouve en ce premier jour d'avril une cruelle déception. Et voici quelques-unes des réflexions qu'il fait tout bas, chez lui, en parcourant de haut en bas, puis de gauche à droite, les colonnes de chiffres que messieurs les experts ont soigneusement transcrites sur les tableaux officiels :

« Est-ce bien là l'exacte image de l'état intellectuel de ma classe ? Voyons un peu : langue française, moyenne générale 2,2. C'est plutôt faible, surtout la composition où abondent les notes 3 et 4, et l'orthographe, où malgré quelques 1, on a dû noter plusieurs 4 et même deux ou trois 5; il n'en faut pas davantage pour faire baisser rapidement la moyenne normale. Mais ces derniers résultats ne sont pas pour m'étonner; certains élèves ont été promus de force l'année dernière et n'ont jamais pu suivre régulièrement le programme général; d'autres n'ont pas fréquenté l'école assidûment : congés chaque semaine pour travaux domestiques, courses, visites, et plusieurs séries d'absences pour maladie. Et les préparations de leçons toujours insuffisantes ! Que d'avertissements donnés aux parents et demeurés sans effets ! Aujourd'hui tout se retrouve.

« D'autre part, j'attendais cependant mieux de tel élève : pourquoi B n'a-t-il que 3 de grammaire et C un 4 de lecture ? Ces chiffres ne sont pas sérieux ; voyons plus loin : comment ! 1 de composition à D ! Mais j'ai lu ce travail, il méritait à peine 2. Ah ! pourquoi notre loi confie-t-elle au premier venu le droit d'apprécier les progrès d'un élève et de juger de la valeur d'une école ? Jusqu'à quand devrai-je subir cette torture ? Entendre poser aux enfants des questions incorrectes, embarrassées ou calquées sur les termes mêmes du manuel ; depuis vingt ans, le programme, les méthodes, les manuels ont complètement changé, mais le mode de contrôle est resté le même ; récitation textuelle des phrases d'un

livre ; définitions surannées ; souci excessif de ce qui est affaire de pure mémoire ; oubli du rôle de l'intelligence et de la raison ; préoccupation exclusive du côté pratique de l'instruction et complète négligence du rôle éducatif de l'école.

» Mais assez là-dessus, je risque d'être injuste. N'ai-je moi-même rien à me reprocher ? Les travaux écrits imposés par le Département me prouvent que tout n'est pas pour le mieux : orthographe encore trop défectueuse malgré de réels progrès chez plusieurs élèves ; rédaction pauvre d'idées et souvent bien lourde ; problèmes mal ordonnés et solutions incomplètes, sauf quelques épreuves absolument irréprochables. On m'a fait compliment sur les albums de dessin, les cahiers d'écriture et l'exécution des chants : ce témoignage me fait plaisir et m'engage à compter quand même sur la bienveillance et l'équité des autorités. Je veux aussi compter sur moi et voir s'il ne serait pas possible de faire mieux ; ne pas manquer d'écoles sans absolue nécessité ; accorder plus de temps à la préparation des leçons ; vouer plus de soin à l'enseignement de la langue maternelle ; mettre plus de vigilance dans la discipline et l'ordre en classe ; me renseigner sur les ouvrages d'enseignement les plus recommandables et m'inspirer des meilleurs avis que je pourrai recueillir dans la lecture et la conversation. »

A propos des épreuves d'orthographe.

Un des heureux effets du mouvement de simplification orthographique tenté en France et en Suisse depuis vingt ans, est celui d'une application moins rigoureuse de l'orthographe d'usage dans des cas particuliers en contradiction avec l'analogie et le bon sens. On ne tient plus rigueur à un candidat qui écrit *charriot* comme *charrue*, *démaillotter*¹ comme *emmaillotter*, malgré l'Académie qui écrit ces mots avec un *t*. On ne comptera bientôt plus une faute pour le mot *dizième* écrit comme *dizaine*, ou bien *dixaine* comme *dixième*. La difficulté qui surviendra sera de savoir laquelle des graphies admises concurremment il faudra tolérer et laquelle est à recommander. Actuellement on tolère il *cout* et on prescrit il *coud* ; le jour viendra où l'on recommandera il *cout* (comme il *absout*) et où l'on tolérera l'orthographe traditionnelle il *coud*.

On commence à admettre aussi le pluriel des mots en *ou* avec *s* plutôt qu'*x*, sauf à hésiter entre les deux dans les mots moins fréquents : on rencontre quelquefois *verroux*.

L'emploi de la consonne finale *x* dans le pluriel des mots en *al* ne se justifie que par une erreur grossière des copistes du XVI^e siècle ; on écrivait autrefois régulièrement *maus*, *chevaus*, etc. Par abréviation, la finale *us* se notait dans les manuscrits par un *signe* qui ressemblait à la lettre *x* ; on écrivait donc *chevaus* ou *chevax* ; puis on crut à un oubli de la lettre *u* dans cette dernière graphie et *chevaux* prévalut ; rétablir l'*s*, c'est revenir à l'orthographe rationnelle et étymologique.

U. B.

¹ Ce mot figurant dans la dictée d'épreuve aux examens d'admission à l'Ecole normale de Lausanne, en 1909, a été admis avec les deux orthographes ; les tolérances contenues dans l'arrêté du 1^{er} août 1901, relatif à la simplification de l'enseignement de la syntaxe française, sont d'ailleurs toujours observées.

VAUD INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Collèges communaux.

LE CHENIT. — Un poste de maîtresse secondaire au Collège du Chenit est au concours.

Branches d'enseignement : Français, allemand, arithmétique, histoire et géographie en 4^e classe, économie domestique en 1^{re} et travaux à l'aiguille dans toutes les classes.

Traitement annuel : 2000 fr.

Entrée en fonctions : le 25 avril 1910.

Adresser les inscriptions, avec un curriculum vitæ, au Département de l'Instruction publique et des Cultes, 2^e service, jusqu'au 18 avril, à 6 heures du soir.

Cours complémentaires.

L'indemnité due à MM. les instituteurs pour ces cours, est payable aux recettes de district.

Pour le district de Lausanne, le paiement a lieu à la Banque cantonale vaudoise.

MAISON MODÈLE

MAIER & CHAPUIS, Rue du Pont, LAUSANNE

VÊTEMENTS

Tissus anglais, français, suisse.

DRAPERIE

COSTUMES SUR MESURE SOIGNÉ

10

0

0

aux membres de la

S. P. V

Tous nos prix sont marqués en chiffres connus, sans majoration pour escompte spécial.

Maître de français

et de branches commerciales, homme sérieux et capable est **cherché** de suite ou période à convenir par Institut de jeunes gens de la Suisse française. — Offres avec certificats et photographie sous **H 3402 N** à **Haasenstein & Vogler, Neuchâtel**.

Association suisse des directeurs d'instituts

Notre bureau central et d'informations s'occupe du placement du

personnel enseignant

Informations sur

H 235 LZ

achats et ventes

Donne les renseignements gratuits sur les **établissements d'éducation suisses et étrangers**. Pour de plus amples renseignements, s'adr. : **Gewerbesekretariat 11, Schmidgasse, Zoug**.

Pensionnaire

La veuve d'un instituteur placerait en pension chez un collègue énergique son fils de 15 ans.

Offres avec prix à **M. Grivat**, inspecteur, Lausanne.

Cours de vacances de langue italienne

du 13 juillet au 13 août 1910.

Ecole supérieure de Commerce du canton du Tessin à **Bellinzona**.

Pour tous renseignements s'adresser au directeur, **D^r Raimondo Rossi** à Bellinzona.

EPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 62, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.

FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

CH. CHEVALLAZ

Rue Madelaine, 16. LAUSANNE — Rue Fleury, 7, NEUCHÂTEL
Téléphone Rue Colombière, NYON.

COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils de tous prix, du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique :

Chevallaz Cercueils, Lausanne.

Vêtements confectionnés

et sur mesure
POUR DAMES ET MESSIEURS

J. RATHGEB-MOULIN

Rue de Bourg, 20, Lausanne

Gilets de chasse. — Caleçons. — Chemises.
Draperie et Nouveautés pour Robes.
Linoléums.
Trousseaux complets.

Instituteur

est demandé à l'**Orphelinat de Lausanne**. Entrée de suite. Pour tous renseignements, s'adresser au Directeur, A. BRUNET, avenue Druey, 3.

Au Petit Lyonnais

9, Rue Neuve, 9

Magasin et fabrication de vêtements pour Messieurs

Complets soignés depuis **fr. 35.—** à **fr. 65.—**. Chemiserie fine et ordinaire. Faux-cols, Cravates, Chapellerie, Casquettes.

SAISON D'HIVER

Pardessus. Pèlerines. Imperméables. Sous-vêtements chauds. Bandes Molletières, etc. **Escompte spécial aux membres du corps enseignant.**

F. JAQUET.

COMBUSTIBLES

Gros et Détail

ANTHRACITES, HOUILLES, COKES, BOIS, etc.

Fournitures pour chauffage central

L. BÉTHOUX

Téléphone 1184. — Rue Caroline 14. — Arrêt du Tram.

Livraison soignée à bref délai. — Prix abordables.

HARMONIUMS PORTATIFS

Modèle l'ORPHÉONISTE

pliant et portatif présentant l'aspect, fermé, d'une petite malle avec poignée.

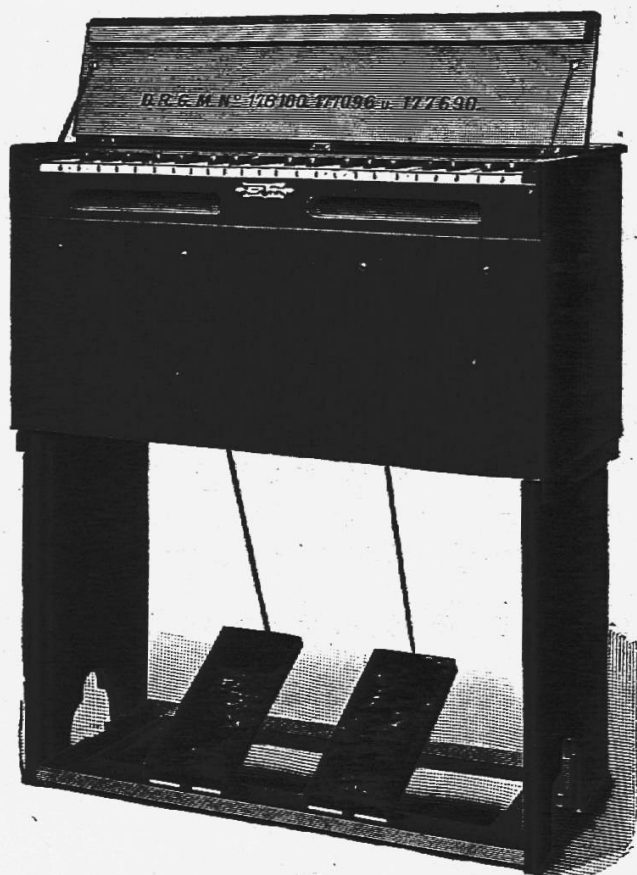
Un jeu de 8' et 3 1/2 octaves, de Mi à La ; 42 touches.

Dimensions : { déplié 64 × 77 × 30 cm.
en coffre 64 × 34 × 30 cm.

==== En quelques secondes l'**Orphéoniste** est démonté et remonté. ====

Poids, environ 13 kilos. Construction solide et pratique.

Prix : Fr. 100. —



GRAND CHOIX aux meilleures conditions chez
FÖTISCH FRÈRES (S.A.)
à Lausanne, Vevey et Neuchâtel.

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

XLVI^{me} ANNÉE. — N° 16.

LAUSANNE — 23 Avril 1916.



LIBERTÉ
ET
PATRIE

L'ÉDUCATEUR

(ÉDUCATEUR · ET · ÉCOLE · RÉUNIS ·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie
à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

U. BRIOD

Maître à l'École d'application annexée aux Ecoles normales vaudoises.

Gérant : Abonnements et Annonces :

CHARLES PERRET

Instituteur, Avenue de Morges, 24, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : H. Gailloz instituteur, Yverdon.

JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHÂTEL : L. Quartier instituteur, Boudry

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires
aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & C^{ie}, LAUSANNE



ÉDITION „ATAR“ GENÈVE

CRÉATION DE LA MAISON

MA JOLIE BIBLIOTHÈQUE

(Bibliothèque pour l'enfance et la jeunesse.)

Prix de chaque volume, relié toile rouge, noir et or, 3.50 fr.

„Ma Jolie Bibliothèque” comprend les ouvrages suivants :

Nos enfants et leurs amis, par S. Cornaz, illustré par J. Jacobi,
Nouveaux amis, par S. Cornaz, illustré par E. Elzingre.
Une princesse en servitude, par Mme Hautesource, illustré par E. Elzingre.
La bonne route, par Mme L. Hautesource, illustré par E. Elzingre.
Le Rêve de Claire, par Lucie Achard, illustré par E. Elzingre.
Le drame du Nivernais, par J.-M. Mermin, illustré par Mlle Lachenal.
Contes rustiques, par Antoinette Vuagnat, illustrés par Mlle Calame.

Nous ne saurions assez recommander aux instituteurs et parents de mettre ces livres entre les mains de tous leurs élèves et enfants.

Les livres de « **Ma Jolie Bibliothèque** » sont écrits et illustrés par des auteurs et artistes romands.

Conservons notre esprit suisse romand au lieu de le gâter par des publications qui viennent de l'étranger.

Chaque année « **Ma Jolie Bibliothèque** » sera enrichie d'un ou de plusieurs volumes inédits.

En vente dans toutes les librairies et chez les éditeurs, **ÉDITION ATAR, Corraterie 12, Genève.**

Afin d'introduire ma

MACHINE à LAVER LE LINGE

à Fr. 21. — à la fois dans tous les ménages, je me suis décidé de l'envoyer à l'essai, au prix avantageux ci-dessus. — Rien à payer à l'avance ! Faculté de retour en cas de non convenance. Trois mois de crédit ! La machine se paie par l'usage au bout de peu de temps, grâce à l'économie sur le savon et n'attaque pas le linge. Facile à manier, elle produit davantage et est plus solide qu'une machine de 70 fr. Des milliers d'attestations à disposition ! Construite en bois et non en fer-blanc, cette machine est indestructible. Tout en facilitant énormément le travail, elle est très économique. Ecrire de suite à

PAUL - ALFRED GÖEBEL, BASEL

Dornacherstr. 274

Des représentants sont demandés partout. Désigner dans les commandes la station de chemin de fer la plus proche.

PAYOT & C^{IE}, ÉDITEURS

1, rue de Bourg, 1

LAUSANNE

DERNIÈRES PUBLICATIONS

Henri Sensine, avec la collaboration de M. Jean Bonnard. Grammaire concrète de la langue française. Un volume in-12 de 408 pages, cartonné toile fr. 2.—

Manuels d'Enseignement commercial :

L. Morf. et A. Blaser. Cours de Comptabilité, I Eléments fr. 2.—

Publications de M. W. ROSIER, professeur.

Géographie générale illustrée, Europe. Ouvrage publié sous les auspices des Sociétés suisses de Géographie, illustré de 334 gravures, cartes, plans et tableaux graphiques, ainsi que d'une carte en couleur. Troisième édition. Un volume in-4^o, cartonné 3 fr. 75

Géographie générale illustrée, Asie, Afrique, Amérique, Océanie. Ouvrage publié sous les auspices des Sociétés suisses de Géographie, illustré de 316 gravures, cartes, plans et tableaux graphiques. Deuxième édition. Un volume in-4^o, cartonné 4 fr. —

Géographie générale illustrée. Manuel de géographie physique par W. Rosier et E. Chaix. Ouvrage cont. 385 autotypies; figures, plans et cartes, in-4^o cartonné fr. 3.50

Suisse et Premières notions sur les cinq parties du monde. Manuel-atlas destiné au *degré moyen* primaire. Ouvrage illustré de 175 figures, dont 46 cartes en couleur dessinées par Maurice Borel. Troisième édition. Un volume in-4^o, cartonné 2 fr. —

Manuel-Atlas destiné au *degré moyen* des écoles primaires. — *Suisse. Premières notions sur les cinq parties du monde*, par W. Rosier, professeur de géographie, avec la collaboration de H. Schardt, professeur, auteur de la partie cantonale, H. Elzingre, professeur, auteur de la partie cantonale neuchâteloise, et de M. Borel, pour le travail cartographique. — Ouvrage adopté par les Départements de l'Instruction publique des Cantons de Vaud, Neuchâtel et Genève, illustré de nombreuses figures et de cartes en couleur. Troisième édition. Un volume in-4, cartonné fr. 2.25

Manuel-Atlas destiné au *degré supérieur* des écoles primaires. — *Notions sur la Terre, sa forme, ses mouvements et sur la lecture des cartes. Les phénomènes terrestres. Géographie des cinq parties du monde. Revision de la Suisse.* — Ouvrage adopté par les Départements de l'Instruction publique des Cantons de Vaud, Neuchâtel et Genève, et contenant de nombreuses gravures, en particulier 65 cartes en couleur dans le texte et 2 cartes de la Suisse hors texte, dessinées par M. Maurice Borel. Deuxième édition. Un vol. in-4^o, cart. 3 fr. —

Histoire illustrée de la Suisse à l'usage des écoles primaires. Ouvrage adopté par les Départements de l'Instruction publique des Cantons de Vaud, Neuchâtel et Genève, illustré de 273 gravures et de 8 cartes en couleur. Un volume in-4^o, cartonné 3 fr. —

Carte de la Suisse pour les écoles. Echelle 1 : 700 000 (carte en couleur à l'usage des élèves), sur papier fort, fr. 0,50; sur papier-toile 0 fr. 70

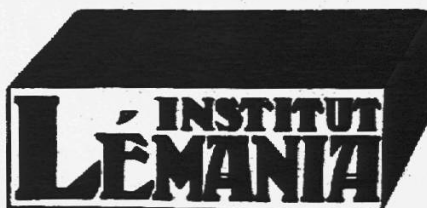
Carte muette de la Suisse pour les écoles. Echelle 1 : 700 000 (carte d'exercice à l'usage des élèves) 0 fr. 20

W. Rosier & M. Borel : Planiglobe en deux hémisphères. *Cartes murales. Edition physique-politique.* Echelle 1 : 13,500,000. Chaque carte, mesurant 1 m 55 sur 1 m 60, montée sur toile avec rouleau, vendue séparément fr. 24.—

Les deux cartes vendues ensemble fr. 45.—

Ces deux cartes sont recommandées ou adoptées par les départements de l'Instruction publique des Cantons de Berne, Genève, Neuchâtel, Vaud et Valais.

W. Rosier & E. Gæbler : Nouvelle carte murale de l'Europe. *Edition physique.* Echelle : 1 3,200,000 183 sur 164 cm Recommandée par le Département de l'Instruction publique du Canton de Vaud. Montée sur toile avec rouleaux fr. 25.—



Lausanne, 5, Avenue de la Harpe

Préparation approfondie et rapide

aux **Baccalauréats** (scientifique et classique),
à la **Maturité fédérale**
et au **Polytechnicum fédéral**.

Tous nos candidats présentés en 1909 ont réussi

Jeune Instituteur

est demandé dans petite pension-famille, comme maître de français. Entrée de suite. Adresser les offres avec prix au Bureau du Journal.

PERRENOUD & C^{IE}

Successeurs de **P. BAILLOD & C^{ie}**

Place Centrale. • **LAUSANNE** • Place Pépinet.

Maison de premier ordre. — Bureau à La Chaux-de-Fonds

Montres garanties dans tous les genres en **métal**, depuis fr. 6; **argent**, fr. 15; **or**, fr. 40.

Montres fines, Chronomètres. Fabrication. Réparations garanties à notre atelier spécial.

BIJOUTERIE OR 18 KARATS

Alliances — Diamants — Brillants.

BIJOUTERIE ARGENT

et Fantaisie.

ORFÈVRES ARGENT

Modèles nouveaux.

RÉGULATEURS

depuis fr. 20. — Sonnerie cathédrale

Achat d'or et d'argent.

English spoken. — Man spricht deutsch.

GRAND CHOIX

Prix marqués en chiffres connus.

Remise

10% au corps enseignant.

